REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 98 DU 16 MAI 2017 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DU THE DU BURUNDI « O.T.B. »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi n°1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à participation publique ;

Vu le Décret n° 100/115 du 30 avril 2013 portant Réorganisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;

Vu le Décret n° 100/01 du 08 janvier 2013 portant Harmonisation des Statuts de l'Office du Thé du Burundi « O.T.B. » avec le Code des Sociétés Privées et à participation publique ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à Caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Sur proposition du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Office du Thé du Burundi «OTB» :

Monsieur Emmanuel NIYUNGEKO	**: Président ;**
Madame Antoinette MACUMI	**: Vice-Président ;**
Monsieur Jacques BIGIRIMANA	**: Secrétaire ;**
Monsieur Gérard NDABEMEYE	**: Membre ;**
Monsieur Isaac MUYAKANA	**: Membre ;**
Monsieur Tharcisse NIYONZIMA	**: Membre ;**
Monsieur Paul MANIRAKIZA	**: Membre.**

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 16 mai 2017,

Pierre NKURUNZIZA.

16.5.2017

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE,

Dr Déo-Guide RUREMA.